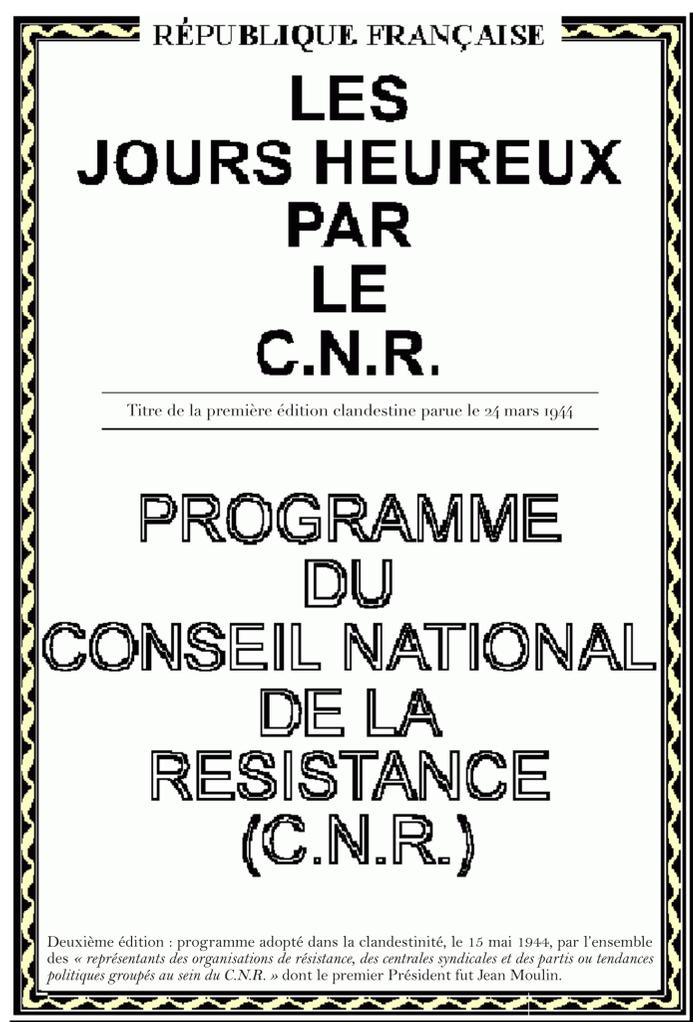


Le programme du CNR

Pour le Conseil national de la Résistance (CNR), le combat ne prend pas fin avec la libération du territoire national, il doit se poursuivre avec l'instauration d'une République nouvelle. Ainsi, dans les conditions difficiles de la clandestinité, les membres du CNR, tous recherchés ou au moins surveillés par la police ou la Gestapo, ont élaboré un programme longuement discuté. Texte de compromis, il donne des pistes pour « un ordre social plus juste » et établit un véritable programme de gouvernement avec des mesures politiques, économiques et sociales. Adopté à l'unanimité le 15 mars 1944, le Programme du CNR vise notamment à assurer :

- L'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel
- La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression
- La liberté de la presse
- La liberté d'association, de réunion et de manifestation
- Le respect de la personne humaine
- L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi

En décembre 1944, réunis à l'appel et autour du CNR, les délégués des Comités départementaux de Libération (CDL) jurent d'engager la France dans la voie d'une complète démocratie selon le programme du CNR.



Couverture du *Programme du CNR*



Affiche du Serment de l'Hôtel de Ville

Ratifié par l'Assemblée nationale élue en octobre 1945, le Programme du CNR a imprimé une marque durable sur les structures économiques et sociales de la nation.